N° 3064. Samedi 12 Octobre 1844.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins*, n° 6, *au* 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas*, n° 5, *place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 11 octobre 1844.

L'amnistie n'a produit en France aucun effet; le *Journal des Débats* en est désappointé. On croyait tout d'abord qu'on éprouverait quelque surprise, qu'on ferait une diversion dans les esprits, et qu'enfin on s'occuperait assez des amnistiés pour ne pas trop s'occuper du voyage de Windsor. On s'est trompé : on a laissé pour ainsi dire de côté l'amnistie pour ne s'entretenir que de la visite du roi à la reine Victoria.

Le parti conservateur croit que l'opinion est sans consistance en France, qu'elle passe volontiers d'un objet à un autre, et qu'on peut aisément lui donner le change. Il se trompe : le sentiment national ne peut jamais être étouffé complètement parmi nous. Le gouvernement, quoi qu'il fasse, ne pourra pas effacer le souvenir des concessions qu'il a faites à l'Angleterre dans ces derniers temps; il ne parviendra pas non plus à détourner l'attention publique des contrées où notre pavillon est engagé, et si on n'a pas regardé sortir des prisons de l'Etat les cinquante condamnés qu'on a rendus à la liberté, c'est qu'on n'a pas voulu un seul instant perdre de vue Taïti et Windsor.

D'ailleurs, ce n'est pas une amnistie qu'on a accordée, mais des grâces. Ainsi que nous l'avons dit, en n'ouvrant pas les prisons à tous les condamnés, on a bien voulu faire savoir qu'on maintenait la criminalité dans les actes, qu'on n'effaçait pas leur caractère de culpabilité, et qu'on n'entendait en rien reconnaître que les condamnés avaient pu être entraînés à la rébellion par suite de circonstances fâcheuses. Du reste, un journal ministériel s'est empressé de déclarer que, si l'amnistie n'avait pas été complète, c'est qu'on n'avait pas voulu laisser croire qu'on jetait un voile sur le passé.

Ceci une fois constaté, que devient l'amnistie ? un acte sans signification politique. Il ne prouve pas que le gouvernement soit dans l'intention de se montrer à l'avenir plus soucieux de concilier les esprits, de concéder certaines réformes. Dès lors que doit-on supposer ? que le ministère a voulu, par un acte de clémence, agir sur l'opinion, se la concilier pour quelques jours et faire une diversion. On doit d'autant mieux penser ainsi, qu'on sait avec quelle dureté ses agents ont traité jusqu'à ce jour tous les condamnés politiques. Si la pitié avait pu avoir quelque accès auprès de lui, aurait-il permis qu'ils fussent torturés comme ils l'ont été ? les aurait-il abandonnés à de lâches provocations, à des injures grossières ? aurait-il permis à des geôliers de les frapper sans pitié, de les traîner sanglants dans des cachots ?

Tout cela s'est fait le ministère le sachant ; aujourd'hui il voudrait faire croire à sa clémence, à sa mansuétude : cela n'est plus possible. Ses précédents bien connus forcent tous les hommes de sens à s'enquérir de l'intérêt qu'il a à ouvrir les prisons; c'est à son profit qu'il a fait l'amnistie, et nous en aurons la preuve avant peu.

En 1837, on s'est occupé vivement de l'amnistie accordée alors aux condamnés politiques. La raison en est simple : on supposait qu'il en sortirait quelque modification dans la politique gouvernementale, on pensait qu'on allait entrer dans une voie de conciliation; mais on s'est bien vite désabusé sur ce point, et on a vu promptement que l'amnistie n'avait pas d'autre objet que de faire cesser les véhémentes réclamations qui surgissaient de tous les points de la France. On voulait l'amnistie pour faire brèche au système d'intimidation; on la voulait pour faire entrer dans les esprits des idées de conciliation. Le gouvernement pouvait alors revenir sur ses pas, cicatriser bien des plaies; l'occasion qui lui était offerte n'a pas été saisie, et, comme on sait, qu'il est plus résolu que jamais à persister dans sa déplorable politique, on ne fait aucun cas de sa feinte clémence.

Ces jours passés, le *Siècle*, oubliant les fictions constitutionnelles, reprochait directement au roi ses sympathies pour l'Angleterre; il attaquait le système politique suivi en France depuis 1830, et il présentait l'horizon politique comme couvert d'épais nuages. Quant à M. Guizot, on l'oubliait complètement; la royauté était seule en jeu, et on ne s'occupait plus de l'homme de Gand. Pour notre compte, nous nous étonnions de tant de raideur de la part du *Siècle*, et nous pensions bien que ce n'était là qu'une boutade passagère, qu'il se calmerait prochainement; cependant nous aurions cru que le *Siècle*, durant tout le voyage du roi, aurait conservé son attitude aggressive. Nous nous abusions, l'orage s'apaise ; le *Siècle* s'occupe toujours du voyage du roi, mais c'est à M. Guizot qu'il en attribue maintenant toute la pensée. C'est ce ministre insensé qui traîne Louis-Philippe à sa remorque, qui l'a contraint en quelque sorte à sortir de France. Voilà qui est joli : Louis-Philippe mené par M. Guizot à Londres ! Comme tout le passé prouve bien ses complaisances pour les ministres !

Le voyage de Londres est un fait qui s'accomplit en dehors de l'action ministérielle. Il a l'assentiment de M. Guizot, nous n'en doutons pas, mais il se serait fait sans lui et malgré lui. Sachez donc bien que c'est un voyage entrepris pour paralyser l'influence russe, pour raffermir l'alliance anglaise prête à se briser, pour préparer à l'avenir de la dynastie quelques chances de plus de durée. Pourquoi vouloir aujourd'hui lui ôter son véritable caractère? Sans doute, vous pouvez faire peser sur M. Guizot la responsabilité de cet acte, si vous le trouvez mauvais ; mais ne trompez pas le pays sur son importance, et ne venez pas nous dire que *c'est M. Guizot qui est le véritable héros de la fête*, qu'il en a eu la pensée, et que c'est à son bénéfice qu'elle va se donner, car personne ne vous croira. Ne voyez-vous pas que vos réserves font ressortir vos déclarations premières ? ne voyez-vous pas qu'on doit penser que c'est pour amoindrir la portée du voyage du roi que vous revenez sur vos pas, et que vous êtes effrayés de la situation qui nous est faite et dont vous avez imprudemment levé le voile?

Vous êtes vraiment étranges dans votre conduite ! En l'état des choses, laissez donc la question ministérielle de côté pour ne voir que la question diplomatique dans toute sa vérité. Quand les chambres seront réunies, alors vous reprendrez vos arguties parlementaires ; mais en ce moment à quoi bon ? Traitez de ce voyage avec calme, mais avec franchise; voilà ce qu'on vous demande. Laissez les colères de côté ; elles ne remédient à rien, pas plus que les fictions quand ceux qu'elles doivent servir les foulent aux pieds.

Le voyage de Louis-Philippe est un fait anormal, qui répond à une situation extérieure fort grave et dont nous ne connaissons pas encore toutes les ramifications. Eh bien ! prenons ce fait tel qu'il est, et suivons-le dans ses développements ; nous verrons plus tard ce que nous aurons à faire vis-à-vis de M. Guizot. Aujourd'hui pensons à la France, qui a besoin qu'on lui expose la vérité sans restriction, et surtout ne dites pas qu'on ne pourra rien conclure de ce qui va se passer à Windsor ni pour ni contre l'alliance anglaise.

Les journaux officiels annoncent que Louis-Philippe et toutes les personnes désignées pour l'accompagner en Angleterre se sont embarqués au Tréport, lundi à sept heures du soir, par un temps des plus favorables. Cet embarquement n'a été marqué par aucun incident. Seulement on a bien failli être obligé de partir sans M. Guizot ; la voiture qui le conduisait au château d'Eu avait cassé à quelques lieues de Rouen, et il en était résulté un assez long retard dans son arrivée auprès du roi.

Louis-Philippe a dû débarquer à Portsmouth le 8 au matin ; les feuilles anglaises reçues aujourd'hui ne peuvent pas encore nous dire comment les choses se sont passées, mais elles sont remplies de détails sur les préparatifs qui se faisaient pour recevoir le roi des Français et sa suite. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Times*, sous la rubrique de Portsmouth, 8 octobre :

« On fait tous les préparatifs nécessaires pour faire une brillante réception à S. M. le roi des Français, ainsi qu'aux officiers de l'escadre qui accompagnent S. M. Les autorités navales et militaires redoublent d'activité à cet effet ; le bal et le souper que la marine se propose d'offrir aux officiers français, et qui auront lieu dans le collége royal naval, seront magnifiques. Il y a des souscriptions pour 1,500 livres sterling ; 1,000 invitations sont acceptées. Chaque officier en commission a abandonné six jours de solde. Le banquet que les notables donneront aux officiers français sera aussi très-beau, mais moins nombreux que le bal. On compte recueillir à cet effet 500 guinées. Le comité nommé se réunit deux fois par jour pour faire les préparatifs. Demain, le conseil municipal se réunit pour arrêter la rédaction d'une adresse qui sera présentée par le maire au roi à bord du yacht royal. Hier, les canons de la batterie qui doit saluer le roi ont été mieux placés. L'escadre de Spithead a reçu l'ordre de se former en ligne. Le roi, après avoir reçu l'adresse du conseil municipal, se rendra directement dans le port, accompagné par l'escadre, et débarquera près du magasin des approvisionnements, Royal-Clarence. S. M. sera reçue par le duc de Wellington et son état-major, le comte de Haddington et le bureau de l'amirauté, l'ambassadeur de France, comte de Sainte-Aulaire, qui attend l'arrivée de son souverain, l'amiral Rowley et les autres autorités civiles, militaires et navales du port. Une garde d'honneur, composée de compagnies de grenadiers des 59e, 76e et 47e régiments, musique en tête, et commandés par le major Gordon, formera la haie, avec les soldats de la marine,

---

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE IV.

LE CHATEAU DES SOUDARDS.

De retour au couvent, Ugolin demanda si l'on avait vu Fra Bonifazio, et il eut le déplaisir d'apprendre que personne ne s'était offert aux yeux des chercheurs.

Nous avons laissé Bonifazio et Torpe huchés sur leurs chevaux et montant le coteau de Malmantile. Ils étaient suivis des quatre bandits qui les avaient arrêtés; l'un d'eux paraissait être le chef de la petite troupe, et nous le nommerons le *caporal*. La compagnie lui donnait un autre nom.

Le cheval du frère-lai bronchait, et les détrousseurs allaient à pied, de sorte qu'après une heure de marche seulement ils atteignirent la forteresse déserte.

— Il est inutile de dépouiller les chevaux de leurs selles, dit le caporal.

— Pourquoi? se hasarda à demander bien humblement le vieux Torpe.

— Oh ! voyez donc cet imbécile qui a étudié le livre du *Pourquoi !* Et qui l'a enseigné à le lire? celui-là? (Il montrait le religieux.) Il eût mieux fait de l'enseigner à brandir une lance afin d'échapper à nos piéges.

Torpe soupirait et Fra Bonifazio gardait le silence.

— Tu ne dis rien, toi? continua le caporal. A quoi songes-tu? A ce revers de main que je t'ai appliqué sur l'oreille pour te corriger?

— Et que tu aurais pu m'épargner.

— Si tu n'avais pas crié.

— Mais non, frère, je ne pense plus à cela, tu peux le croire, car l'Evangile nous commande l'oubli et le pardon des injures.

— A quoi penses-tu donc ?

— Si tu le veux savoir, je pense à la bonne ame d'un pendu que notre prieur accompagna avec moi jusqu'à la potence, et qui mourut comme un saint.

— Je comprends, et je pourrais te répondre avec un autre soufflet plus sonore, afin de te faire rappeler le nombre des saints ou des diables que tu as conduits à la potence; mais je te fais grâce à condition que tu prieras le ciel pour moi le jour où j'en aurai besoin.

Torpe exécuta un signe de croix, et Fra Bonifazio recommanda mentalement le bandit à saint Dominique, le suppliant de toucher son cœur et de l'éclairer.

Nos quatre brigands, traînant leurs prisonniers, franchirent des seuils sans porte, et entrèrent dans une espèce de casemate qui servait d'écurie : là, l'un d'eux battit un briquet et alluma une lanterne. Quatre chevaux mangeaient au milieu de l'écurie.

— Le souper sera maigre, mon petit frère, disait en souriant l'âme damnée de la troupe ; mais le jeûne de ce soir vaudra pour ceux que vous n'avez point frits en carême. Vous aimez, n'est-ce pas, les jolies commères et les vieilles dévotes ?

Fra Bonifazio ne répondit rien et Torpe soupira de nouveau.

Nos détrousseurs distribuèrent un pain cuit depuis six jours, du fromage de brebis, des noix sèches et une cruche d'eau de citerne qui exhalait une odeur empestée.

Fra Bonifazio, résigné à son triste sort, comparait à part lui les bandits aux Caorsins ; il ne reconnaissait pas le caporal qu'il avait néanmoins vu une autre fois. Quant à Torpe, il mangeait parce qu'il avait faim, il buvait parce qu'il avait soif, il soupirait dans l'impossibilité de faire autre chose.

Deux heures s'étaient à peine écoulées.

— Allons, mon petit frère, remettez les brides et acheminons-nous.

— Où, s'il vous plaît ?

— Le *où*, cher ami, est frère charnel du *pourquoi* de votre bavardage. Soyez bon, je serai bon aussi. Le souper a été mauvais, le déjeûner sera meilleur. Il faut maintenant marcher jusqu'à des lieux habités, et non s'amuser à *chercher un poil à un œuf*, car ce n'est guère le moment. Courage donc ! Prenez le licou de votre cheval ; descendons joyeusement la côte, et que sainte Nafisse, la messagère des saints, nous soit en aide !

Arrivés au bas de la pente, nos voyageurs montèrent à cheval et commencèrent d'aller un bon train; mais à peine avaient-ils fait deux milles, que le cheval du frère ressentit au pied une forte douleur. Ils changèrent son fer sans qu'il courût mieux ; l'on pense quels devaient être le regret et la crainte du religieux, en songeant sans cesse à ce que renfermait la selle et à la rapidité avec laquelle les brigands allégeraient le poids de ce nouveau Bride-d'Or (1) s'ils découvraient les ducats de Venise.

Fra Bonifazio était beau à voir, caressant de sa main la mâchoire de l'animal et lui adressant les plus doux noms, disant à ces bandits qu'il faisait noir comme en enfer et qu'il n'y avait pas de charité à forcer des chrétiens à voyager comme des hibous.

Les chenapans accueillaient ces observations par des rires, et Torpe, habitué à être toujours respecté comme le doyen des serviteurs d'un aussi grand seigneur qu'Ugolin, ne se consolait pas d'être ainsi traité par un gueux qui touchait le moine sans respect, se jouait des saints et venait d'offrir à ses captifs un si maigre souper.

Quoique le cheval se traînât en boitant, la caravane, ayant dépassé Migliano, s'approchait de Calci. Là, elle trouva un pauvre hôte qui fermait la porte de sa taverne afin de s'aller coucher.

Le caporal, plaçant sa hallebarde entre les deux impostes :

— A boire ! cria-t-il d'une voix impérieuse.

Le pauvre homme leur jeta un regard en dessous, et, voyant à peu près quelles gens se trouvaient devant lui, leur apporta deux cruches de vin qu'ils burent en quatre coups, sans en offrir aux prisonniers. Puis, chargé de ses cruches vides, l'aubergiste retournait doucement en arrière, comme un individu qui a, malgré lui, fait une chose dans la seule crainte d'un châtiment.

— Et ton demi-gros (2), lourdaud, tu ne viens pas le prendre ?

— Je ne voulais point vous déranger.

— Il est facile de voir que tu nous as pris pour des voleurs.

— Dieu m'en préserve ! Je m'abstenais par politesse.

— Par politesse ! Tu ne nous persuaderas point ; nous te connaissons, Tincalle.

— Et comment savez-vous mon nom, puisque je ne vous ai jamais vus ? Seriez-vous des sbires ?

A ce mot, le caporal, de la pointe de sa hallebarde, lui enleva sa barrette, comme un villageois détache avec un harpon la poire de l'arbre, et ôtant sa main de la poche où elle cherchait le demi-gros :

— Je m'approprie le vin, dit-il, parce que tu nous as cru des sergents de police, et ta barrette, parce que nous ne le sommes pas. Ainsi, nous sommes quittes. Bonne nuit !

— Bonne nuit ! dit le pauvre hôte, la tête nue, et poussant un soupir si gros, que le vent qui en sortit eût fait tourner les ailes d'un moulin ; puis, marmottant entre ses dents quelques malédictions, il ferma à clef la porte de son auberge.

— Et pourtant, dit le caporal à ses compagnons, ce gueux nous prenait bien pour des voleurs.

— Et il ne se trompait guère, pensait Torpe.

Fra Bonifazio, malgré sa pénétration habituelle, ne pouvait deviner la signification des paroles du caporal, ni ses prétentions à l'honnêteté tout en fermant la route aux voyageurs.

Après quelque temps de marche, le bruit d'un murmure lointain indiqua le voisinage d'un fleuve.

— Nous faudra-t-il traverser l'eau à gué et dans l'obscurité ? demanda le frère-lai.

— Non, questionneur éternel, répondit le caporal. Venez derrière moi, et ne vous occupez pas d'autre chose.

Fra Bonifazio et Torpe, soupirant et gémissant, se laissaient aller à des pensers douloureux ; ils suivirent le cours de la Pesa jusqu'au moment où luirent les premiers rayons du crépuscule.

— Le soleil levant ne sera pas aussi beau ici, disait le caporal, qu'au sommet de la Verrucola, n'est-ce pas, mon petit frère ?

Ces paroles auraient dû rafraîchir la mémoire de Fra Bonifazio ; néanmoins il ne les comprit pas. Le jour, depuis une heure à peine, avait

(1) Bride-d'Or est le nom du cheval de Roland dans *Roland furieux*.

(2) Le demi-gros, qui valait alors quatorze centimes, était le prix du vin.

des deux côtés de la route jusqu'au débarcadère du chemin de fer. Les troupes seront rendues à neuf heures à leur destination.

» Le bal sera donné vendredi, le banquet samedi.

» Nous apprenons que les officiers français seront aussi invités à dîner par sir Charles Rowley, l'amiral surintendant Hyde-Parker, le lieutenant-gouverneur sir Henri Pakenham et le consul de France. En un mot, rien de ce qui pourra contribuer à rendre agréable aux officiers français leur visite ne sera négligé.

» La ville se remplit de visiteurs; les affaires resteront, suivant toutes les apparences, suspendues pendant le séjour de l'escadre française, car chacun voudra s'associer aux témoignages d'estime dont les Français sont l'objet. Il est question d'une illumination et d'un feu d'artifice.

» L'étendard royal d'Angleterre flottera sur la tour et le fort, et les vaisseaux de Spithead et du port resteront pavoisés pendant le séjour de l'escadre française. »

Paris, le 9 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On annonce que M. le lieutenant-général Jacqueminot sera d'ici à un mois remplacé dans le commandement en chef des gardes nationales du département de la Seine. M. Jacqueminot a déclaré qu'il voulait prendre sa retraite. Quels motifs peuvent l'avoir porté à cette résolution? C'est ce qu'on ne dit pas. M. Jacqueminot est-il mécontent du système parce que le système ne veut pas faire de lui un maréchal de France comme il en a fait un de M. Sébastiani? ou bien trouve-t-il qu'on a été trop loin dans la politique des concessions? La première de ces raisons est plus probable que la seconde, car M. Jacqueminot a toujours été un conservateur assez ardent. C'est même lui qui, dans certains moments difficiles, a servi de centre aux hommes qui se ralliaient autour de M. Guizot.

On ne dit pas encore quel est le successeur qui sera donné à M. Jacqueminot; ce sera là un choix assez difficile, non pas que les hommes dévoués manquent, mais la garde nationale de Paris est loin d'aimer M. Guizot, et si on lui donne pour chef un homme trop inféodé à ce ministre, on l'indisposera encore plus qu'elle ne l'est déjà contre les idées et les actes qu'elle subit en silence, mais dont elle n'est pas moins indignée que tout le reste de la France.

— C'est aujourd'hui à deux heures et demie précises, dans une des salles du ministère des travaux publics, qu'a eu lieu l'ouverture des soumission cachetées: 1° pour l'adjudication du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux; 2° pour l'adjudication du chemin de fer d'Orléans à Vierzon. La curiosité et l'intérêt avaient attiré beaucoup de monde dans ce local, dans la pièce voisine, servant aux délibérations du corps des ponts et chaussées, et dans la cour de l'hôtel. Presque toute la population de la Bourse était là. On se demandait s'il y avait entente entre les compagnies, si la guerre serait sérieuse. Dix minutes avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, M. le ministre a fait avertir le public qu'on n'avait plus que quelques instants pour soumissionner. Enfin M. le ministre, l'heure fatale ayant sonné, a ouvert le premier paquet. C'était la soumission Drouillard, Delahante et de Rumigny, qui offrait sur la durée du bail, dont le maximum était fixé par la loi à 41 ans et 16 jours, une réduction qui l'abaissait à 36 ans et 1 jour.

La seconde soumission qui a été décachetée était celle de la maison Rothschild, qui réduisait le maximum de la durée du bail à 31 ans et 3 mois. L'énoncé de ce chiffre par M. le ministre a soulevé une vive rumeur dans les salles, et quelques personnes se retiraient déjà, ne pouvant supposer qu'on pût faire une réduction plus forte.

Restait un troisième paquet à ouvrir, celui de la compagnie Luzarche et Mackensie. C'est au milieu d'une agitation presque indicible que M. le ministre a fait savoir au public que cette compagnie offrait une réduction sur le maximum de la durée du bail, qui abaissait ce maximum à 27 ans et 278 jours!

La compagnie Luzarche et Mackensie a été déclarée, par M. le ministre des travaux publics, adjudicataire du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, sauf homologation de la soumission par ordonnance royale.

Ensuite la compagnie Casimir Lecomte, déjà en possession du chemin de Paris à Orléans, a été déclarée adjudicataire du chemin de fer d'Orléans à Vierzon, sur l'offre d'une réduction dérisoire *d'un mois* sur le maximum de quarante ans de durée du bail d'exploitation.

Mais toute l'émotion, dans la cour du ministère, après la séance, était pour l'adjudication du chemin de Bordeaux. Les physionomies offraient d'assez curieux contrastes. Les unes étaient épanouies, entrevoyant des bénéfices d'agiotage; les autres étaient consternées. C'est qu'il y avait là non seulement des aspirants à la concession évincés, mais encore de pauvres diables qui avaient acheté hier, avant-hier et auparavant des *promesses* d'actions de la compagnie Rothschild à 120, 130, 140 et même 145 francs de prime. Jugez quel énorme bénéfice pour la maison Rothschild, malgré sa déconvenue, et quelle perte énorme pour les acquéreurs de ces chiffons de papier, aujourd'hui sans aucune valeur!

Quoi qu'il en soit, cette adjudication est un heureux événement; elle apprend au pays, mieux que tous les raisonnements, ce que vaut le système des compagnies. Si la chambre, dans la dernière session, n'avait pas voté la clause de l'adjudication publique, le chiffre de 41 ans et 1 jour aurait été adjugé à une compagnie, sans doute la compagnie Rothschild, et un bénéfice colossal aurait été réalisé par elle sur les primes et sur l'exploitation. On sait aujourd'hui ce que l'industrie privée estime le don d'une concession, puisqu'elle la trouve avantageuse après en avoir réduit la durée de *treize ans*. Dès maintenant donc, si le ministère persiste à donner les chemins de fer au monopole des compagnies, il ne pourra porter le maximum de la durée du bail au-delà de 27 ans 278 jours!

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 octobre 1844.

Avant l'ouverture, la rente a été demandée à 82 et 82 1/2 et elle a ouvert au parquet à 82 f. Elle est montée rapidement à 82 15; mais jusqu'au moment de la clôture elle est restée stationnaire à ce cours et autant offerte que demandée. A quatre heures, on demandait à ce même prix.

Cinq pour cent	118	75	Trois pour cent belge.	»	»
Quatre et demi pour cent	111	80	Banque belge	»	»
Quatre pour cent	»	»	Caisse Laffitte	1102	»
Trois pour cent	82	15	— —	5050	»
Actions de la Banque	3062	50	CHEMINS DE FER		
Obligations de Paris.	1466	15			
Rentes de Naples	93	80	Paris à Rouen	995	»
Etats romains.	106	0/0	Paris à Orléans	995	»
Actions d'Espagne.	»	0/0	Rouen au Havre	757	50
Cinq pour cent belge.	»	0/0	Strasbourg à Bâle	267	70

Les journaux anglais sont arrivés aujourd'hui avec la relation d'une nouvelle contestation survenue entre les Anglais et les officiers français qui commandent dans les îles de la Société. Voici la version que publie le *Times* sous la date de Falmouth, 5 octobre :

« Hier est arrivé dans ce port le brick *l'Arachné*, venant de Sidney, dans la Nouvelle-Galles du Sud, où il a mis à la voile le 6 juin pour Londres; il a déposé ici ses correspondances et ses passagers. Parmi ces derniers se trouvait le lieutenant Rose, du sloop de S. M. *le Hasard*, qui est porteur de dépêches importantes pour le gouvernement et relatives à un nouvel outrage commis le 4 avril contre le pavillon britannique à Taïti par l'officier français Bruat, qui commande dans cette île.

» D'après ce que nous avons pu recueillir, il paraît que *le Hasard*, capitaine Bell, dans sa traversée des îles Sandwich à Sidney, reçut de l'amiral Thomas, du vaisseau de S. M. *le Dublin*, en station dans le premier de ces ports, la mission de toucher à Taïti, avec des dépêches pour le consul anglais en exercice. En même temps il avait été recommandé spécialement au capitaine Bell par l'amiral *de ne pas reconnaître, dans l'exécution de sa mission, l'autorité française.*

» En conséquence, *le Hasard*, arrivé à Taïti à la date que nous avons indiquée plus haut, envoya un canot et quatre hommes, sous le commandement du lieutenant Rose, du vaisseau de S. M. *le Basilik*, qui se trouvait à l'ancre dans la baie. Le lieutenant et ses hommes furent arrêtés dans l'exécution de cet ordre par une forte embarcation armée appartenant à l'une des frégates françaises et ayant à bord un officier qui déclara avoir des ordres pour conduire à son commandant la barque anglaise et son équipage.

» Le lieutenant Rose protesta contre un pareil acte; mais les Français se disposant à employer la force, il rendit son épée et déclara qu'il se considérait comme prisonnier. Il fut alors, avec ses hommes, conduit à bord de la frégate française et détenu quelques heures, après lesquelles on le relâcha. L'amiral français fit ensuite adresser au capitaine Bell, commandant du *Hasard*, des excuses sur ce qui s'était passé. Au retour du lieutenant Rose, *le Hasard* mit immédiatement à la voile pour Sidney, et nous apprenons que le lieutenant Rose est arrivé ici chargé spécialement pour l'amirauté de dépêches où toute l'affaire est racontée en détail. »

Au surplus, les intrigues anglaises se continuent à Taïti. Le même bâtiment qui a ramené M. Rose à Falmouth a apporté la nouvelle que, pendant que *le Hasard* cherchait de l'eau dans l'île des Navigateurs, une réunion de 30 chefs avait lieu à Tootooilah; l'époux de la reine Pomaré la présidait. Dans cette assemblée il a été adopté une pétition à la reine d'Angleterre pour la prier d'accorder protection aux chefs et au peuple, et de donner comme gage de sa royale faveur un drapeau symbolique de l'annexation à l'Angleterre. La pétition est parfaitement rédigée, dit le *Morning-Herald*, et il ajoute :

« Les indigènes redoutaient beaucoup la visite des Français, mais ils étaient décidés à périr plutôt que de laisser occuper le sol natal. »

Voilà où en sont les choses à Taïti. Il y a quelques années, la reine Pomaré invoquait la protection de la France, et elle s'estimait très-heureuse de l'obtenir; aujourd'hui, grâce aux excitations des agents anglais, la reine s'est tournée contre nous, ses sujets se sont révoltés, et voilà qu'ils en sont arrivés à prier l'Angleterre de venir à leur secours.

Au départ de *l'Arachné*, Pomaré et son mari étaient toujours à bord du bâtiment anglais *le Basilik*. A peu près 100 Européens, dit-on, servent les feuilles anglaises, s'étaient enrôlés sous les drapeaux des Taïtiens; parmi eux se trouvaient plusieurs mousses et canonniers déserteurs.

On a reçu en France des nouvelles postérieures à celles qui ont été apportées à Falmouth par *l'Arachné;* elles n'ont fait aucune mention des faits dont nous venons de nous occuper. Il est vrai que la collision entre nos compatriotes et les Taïtiens avait eu lieu, et que cet événement était assez grave pour faire pâlir tous les autres.

Nous verrons, du reste, comment la presse ministérielle s'expliquera sur les lamentations des journaux anglais, lamentations qui n'empêcheront pas, on peut en être sûr, Victoria, Wellington, Robert Peel, etc., de faire bon accueil à Louis-Philippe et à M. Guizot.

Le *Morning-Chronicle*, après avoir donné une version à peu près semblable de cette affaire, ajoute :

« Cet outrage fait à un officier de S. M. britannique est si grossier qu'il exige une éclatante réparation. »

Le *Globe* accuse le *Times* et le *Morning-Post* d'avoir donné une fausse version de ce qui s'est passé à Taïti, ce qui, selon le *Globe*, est d'autant plus étonnant qu'ils ont dû puiser les détails à une source commune. Ces feuilles ont parlé d'excuses qui auraient été faites au lieutenant Rose après sa détention. Le *Globe*, d'accord en cela avec le *Herald* et le *Chronicle*, affirme qu'il n'a pas été le moins du monde question d'excuse.

« Loin de là, dit-il, l'insulte subsiste dans toute sa gravité. Et n'est-il pas triste à penser que pour un si futile prétexte la perspective d'une guerre future assombrisse encore aujourd'hui l'horizon politique de deux pays? La position prise par la France à Taïti a été fausse dès le principe. Pourquoi donc n'abandonnerait-elle pas une aussi injuste partie? Car, après tout, ce n'a été là qu'une querelle de subalternes, d'insoumis. Le gouvernement a fait bonne justice de leur conduite en les désavouant, c'est très-bien; mais s'il consentait à retirer tout à fait sa funeste influence des mers du Sud, ce serait encore mieux. Que la France, avec ses idées de protection accompagnées d'arguments *ad hominem*, fasse chair à pâtée des malheureux insulaires, certes c'est chose cruelle; mais qu'elle s'en prenne aux Anglais, qu'elle leur fasse baisser pavillon devant les obscurs séides de son choix, c'est là ce que nous ne saurions supporter, c'est là ce que nous avions refusé de croire jusqu'ici, mais nous avons vécu et nous avons vu. »

Que le *Globe* se rassure : si des excuses n'ont pas été faites immédiatement à ce pauvre lieutenant Rose, qui avait ordre de *ne pas reconnaître, dans l'exécution de sa mission, l'autorité française*, on lui en fera très-certainement. M. Guizot est en ce moment à Londres; on n'a qu'à lui en demander, il s'exécutera avec la même bonne grâce qu'il a déjà montrée en pareille circonstance. Si même M. Rose veut être indemnisé, il n'a qu'à le dire; on ne le traitera pas moins bien que Pritchard. Quant à l'évacuation de Taïti, quant à la renonciation de la France à exercer toute espèce d'influence dans les mers du Sud, eh bien! on peut en causer à Windsor. La chose n'est pas impossible; pour peu que Victoria supplie Louis-Philippe, celui-ci, M. Guizot aidant, ne lui refusera rien.

On nous communique une lettre de Port-au-Prince, en date du 8 septembre, et qui est arrivée ce matin même; elle relate un fait qui s'est passé dans ce port le 28 août et dans lequel notre vaisseau de guerre en station dans la rade a joué un rôle qui aurait pu devenir plus sérieux.

Un maçon haïtien était occupé à construire un mur peu élevé, lorsque le canot qui venait faire des vivres le matin, suivant l'usage, aborda. Un des matelots alla s'asseoir sur le mur auquel travaillait

---

chassé les ténèbres lorsqu'on atteignit une colline solitaire; à ses pieds était assise une large cabane.

Avertie par le piétinement des chevaux, une vieille, qui ne ressemblait pas mal à la Léonarde de *Gil Blas*, tira le verrou, ouvrit la porte, et, d'une voix rauque :

— Vous arrivez tard ce matin; comment donc cela?

— C'est la faute de la cavale de ce religieux, répliqua le caporal; entrons.

L'œil scrutateur de Fra Bonifazio aperçut dans l'ombre, au fond de la cabane, un ratelier; il ne se disposait pas à descendre le premier; mais le caporal, remarquant son indocilité, cria d'un air colère :

— Allons, enlevez bride et selle, mettez le chevêtre, et nous verrons bien ce qu'a aux pieds cette méchante bête.

Bonifazio enfonça l'éperon dans le flanc de sa monture. A l'instant où le caporal venait à lui, la Criarde, — c'est le nom de la vieille, — le prit à part afin de lui parler à l'oreille. Quand il se retourna vers le frère, le cheval de celui-ci était déjà au ratelier, dépouillé de sa selle, sans qu'on pût rien soupçonner.

Pendant ce temps, le malheureux Torpe, transi de froid, s'efforçait à grand'peine de quitter la croupe de son cheval; mais le rude chef des brigands, le saisissant au bras, le fit rouler à terre, disant qu'il n'avait jamais voyagé en compagnie de pareilles marmottes, et que s'il prenait la chose en patience, il pouvait remercier le diable son père.

— Examinons, continua le caporal, ce qu'a au pied ce maudit cheval.

Et lui levant le pied endolori :

— Je savais bien que vous étiez un troupeau de moutons; ne voyez-vous pas que l'animal trébuche parce qu'une pierre s'est mise entre le fer et le sabot? Faites-la tomber et tout sera fini.

Puis, prenant de ses deux doigts l'oreille du frère, comme Napoléon faisait au chanoine Excoiquitz :

— Votre science chirurgicale s'est trouvée en défaut?

C'était parler clair, et néanmoins Bonifazio ne comprit pas encore.

— Sus, maîtresse, un bon déjeûner, car ces chrétiens ont dans l'estomac les armes de Sienne (1).

Disant ces mots, il caressait la joue ridée de la vieille, qui jetait sur lui un regard complaisant, et, ouvrant les lèvres pour sourire, montrait des dents de sanglier comme l'hôtesse de Monteroni lorsqu'elle présente le compte aux voyageurs.

Mais il serait trop long de raconter toutes les folies, les extravagances, les farces qu'inventèrent les bandits pour se divertir jusqu'à l'heure du déjeûner. Ce déjeûner consista en omelettes au jambon, saucisson, beurre, raisins, tout cela arrosé de vin du crû qui leur fit digérer l'eau fade bue la veille.

— Vous ai-je tenu parole? vous ai-je bien traités? disait le caporal. Maintenant allez-vous-en dormir dans la paix du Seigneur; nous ferons de même, nous.... Mais n'essayez point de fuir, car nous vous poursuivons, nous vous empoignons et nous vous pendons au premier figuier venu. Allez, et dame Criarde vous appellera lorsque le dîner sera préparé.

Fra Bonifazio, affligé de sa triste situation, reprenait courage en songeant que les voleurs, portés à la gaîté, dévalisaient leur monde avec grâce et n'aimaient ni le sang ni les carnages. Si, perdant tous les objets renfermés dans les besaces, le religieux pouvait sauver la selle, elle lui paraîtrait rachetée à bon marché.

Plein de ces idées, il prit une brassée de paille luisante, fit deux oreillars, puis Torpe et lui s'étendirent le plus commodément possible et sommeillèrent paisiblement.

La peur de nos deux captifs diminuait; aussi, fatigués de la nuit humide, de l'amble du cheval et d'une longue veille, dormirent-ils si bien que la vieille fut obligée de les tirer par la jambe quand le dîner fut prêt.

Ils restèrent à table trois heures, rien de moins, pendant lesquulles le caporal, toujours joyeux, força ses hôtes involontaires à boire à la santé de son général. Ils ne se firent pas trop prier.

— Mais quel est ce repaire? se demandait fra Bonifazio.

— En quelles mains sommes-nous donc tombés? pensait Torpe.

Quand nos convives eurent quitté la table, et sans qu'on pût deviner l'importance de ce qu'il allait dire :

— Voyons, s'écria le caporal, s'il est encore temps de partir.

Et il marchait vers la porte afin de mesurer la hauteur du soleil.

Fra Bonifazio ne se le laissa pas dire deux fois. Poussé par cette prudente anxiété, si nécessaire dans de pareilles circonstances, il s'approcha de la selle qu'il levait toujours avec une peine visible. Cette fois néanmoins il était si content de voir le détrousseur à distance, qu'elle lui sembla moins lourde que d'habitude.

— Il est huit heures, dit le caporal à la Florentine. Mais voyez, voyez... il paraît, mon petit frère, que vous pratiquez plus les bigotes que les chevaux : depuis quand met-on la selle avant la bride?

— N'est-ce pas la même chose? répondit fra Bonifazio radieux. D'ailleurs, ce cheval est pacifique.

— Oh! oui, et beaucoup trop même, je m'en suis aperçu. Mais, songez-y, si vous ne cheminez pas ce soir...

— Nous cheminerons, nous cheminerons : soyez doux...

— Que je sois doux?... mais, avouez-le franchement, êtes-vous assez simple de croire que nous traitions tous nos prisonniers comme vous, que nous les conduisions sans menottes, que nous les fassions voyager à cheval, que nous leur fournissions une nourriture aussi délicate? Et comment trouvez-vous les mets fins que dame Criarde nous a donnés à dîner?... Quels poulets! quelles tourtes! et puis, quel vin!... Maîtresse, encore une gorgée.

Le vin apporté, le caporal se tourna du côté du religieux :

— Je veux boire à la santé de votre père prieur.

— Buvons donc!

Et le vase circulait à la ronde; lorsque, non encore vide, il repassa aux mains du caporal, celui-ci l'élevant et fixant Fra Bonifazio dans les yeux :

— Mais, dites-moi, ajouta-t-il, ne boirons-nous pas aussi à la santé du juif Barnabas?

Ici, le moine resta immobile comme l'épouse de Loth, et son premier mouvement fut de crier au bandit :

— Vous êtes donc le diable en personne!

Il retint cette exclamation à grand'peine. Mieux avisé, et afin d'avoir le temps de réfléchir, il répliqua :

— Que... voulez-vous... dire?

— Le *que*, vous le savez; le *voulez-vous*, nous le saurions, nous, si nous avions été plus rapides à descendre du Malmantile, et nous transmettrions à notre général tout ce qui nous a échappé, car c'est à lui de décider de votre sort.

Fra Bonifazio se trouva plus embarrassé qu'auparavant; il demeura rêveur, et, selon l'expression de nos vieux auteurs, confondu sous l'impression des paroles du brigand; mais celui-ci qui avait ses raisons d'en finir :

— Remontez à cheval. Adieu, chère maîtresse, dit le caporal en faisant une gracieuse caresse à l'horrible vieille. Faites les provisions accoutumées, et au revoir, la semaine prochaine.

De nouveau montés en selle sur la brune, ils reprirent leur voyage. Arrivés à Sambuca, ils passèrent le pont jeté sur la Pesa, s'engagèrent dans un chemin de traverse et commencèrent à se perdre dans les bois. Ils parcoururent plusieurs milles sans trouver une ame vivante, et le frère allait demander si l'on toucherait bientôt au terme de la route, lorsque, sortant de la forêt et mettant le pied sur une terre nue, ils virent se détacher dans les ténèbres, au sommet d'une hauteur, une immense tête enflammée, à la crinière hérissée, à la gueule large ouverte, une tête semblable à celle du Satan décrit dans *Guerrino le Pauvre*, surmontée de deux grandes cornes recourbées. Ses yeux brillants, qui s'ouvraient et se fermaient, n'ajoutaient pas peu à la terreur de nos prisonniers.

L'apparition de ce monstre en un lieu si désert, au sein de l'obscurité profonde de la nuit, eût pu jeter l'épouvante dans l'esprit le plus courageux tout comme dans l'esprit grossier d'un serviteur pisan de basse naissance et dans celui d'un moine judicieux mais illettré. Comme si son aspect n'était pas assez hideux, dispersés çà et là autour du monstre, se dessinaient divers cercles de feu, d'où jaillissaient des flammes; autour des cercles s'agitaient des démons, des furies, des loups-garous, les uns à cheval sur un bouc, les autres sur un cerf, les autres sur un hippogriffe ou sur une chimère, et paraissant chasser des ames figurées par de jeunes filles nues qu'ils plongeaient dans ces abîmes.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) C'est-à-dire ils ont faim; la louve figurait dans les armes de Sienne.

le maçon, qui lui dit : « Blanc, ôte-toi de là ! » Le matelot obéit sans mot dire. Le nègre, s'irritant peut-être de ne pas trouver plus d'opposition, dit des injures au matelot français, qui continua de garder le silence. S'exaspérant davantage, le maçon saisit des canes à sucre qu'il avait dans un panier posé par terre, et en frappa le Français qui, perdant alors patience, prit une pelle dont se servait le maçon malavisé, et lui en asséna un coup vigoureux qui lui fit jeter les hauts cris. Aussitôt les soldats d'un poste haïtien voisin accoururent et s'emparèrent du matelot; mais l'officier commandant le canot, survenant de son côté, parvint à leur faire lâcher prise, en démontrant que c'était le Haïtien qui avait tort. Mais au même moment la foule grossissait, et ce ne fut pas sans avoir été maltraités que le matelot et l'officier parvinrent à regagner leur canot. Dès qu'ils eurent rejoint le vaisseau français, le commandant mit en croisière, saisit tous les petits navires caboteurs haïtiens qui rentraient dans le port, et déclara aux autorités qu'il les retiendrait si les excuses les plus catégoriques ne lui étaient faites. Ces excuses lui furent accordées.

On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« Le 5 octobre, à huit heures du soir, les ouvriers serruriers se sont réunis à Boutonnet, dans le local dit *la Jeanne d'Arc*. 350 d'entre eux environ ont pris part à cette réunion, dont le but était de se soustraire au travail écrasant auquel ils sont astreints. Ils voulaient que la journée, qui commence pour eux à cinq heures et demie du matin, hiver et été, pour finir à huit heures du soir, fût réduite à treize heures, c'est à dire depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

» Les délibérations se prolongèrent jusqu'à minuit, et il fut arrêté que des délégués, qui furent nommés, iraient trouver le maire pour lui soumettre leurs justes réclamations.

» Dimanche matin, en effet, ces délégués se sont rendus auprès de ce magistrat, qui a écouté leurs plaintes et a promis de s'interposer entre les ouvriers et ceux des maîtres qui refusaient d'adhérer à l'arrangement proposé. Ces maîtres, au nombre de quatre seulement, se sont rendus hier dans l'après-midi à la mairie, où se sont trouvés les délégués, et là il a été discuté, nous assure-t-on, pour que la durée du travail fût réduite sans que rien ait pu être définitivement convenu. Ces maîtres veulent, dit-on, diminuer le prix des journées.

» Nous les engageons vivement à ne pas insister sur cette clause rigoureuse, ils ont été ouvriers eux-mêmes sans doute, et ils savent mieux que qui que ce soit que le salaire du travailleur fait face au nécessaire, et que toute réduction se traduit pour les ouvriers en quelque dure privation.

» La conduite des ouvriers a été jusqu'ici pleine de convenance ; ils comprennent évidemment que le calme donne plus de force à une bonne cause et qu'il est aussi nécessaire que l'union des efforts et que le plus grand accord entre travailleurs.

» Nous nous faisons un plaisir de rendre public l'exemple qu'ils viennent de donner, et nous faisons des vœux pour que le conflit qui s'est élevé se termine par des concessions mutuelles qui concilient les intérêts engagés dans la question. »

Si l'on en croit un journal, un explorateur assez heureux aurait découvert dans la vaste étendue de l'Océan Pacifique un nouvel archipel, auquel en passant il a jeté le nom assez disgracieux d'archipel *des Louis-Philippines*, et le rapport qu'il a fait de sa découverte à *M. Guizot* ayant été jugé insuffisant, mission lui aurait été donnée d'aller compléter ses observations.

Si ce fait est exact, on peut supposer que M. Guizot nous tient en réserve une surprise d'une prise de possession d'une colonie nouvelle au nom de la France. Dieu veuille qu'il n'en fasse rien ! Après les sanglants mécomptes et les honteuses lâchetés de Taïti, les ambitions coloniales de M. Guizot ne peuvent que nous épouvanter.

Ce n'est pas au système immuable de la paix à tout prix qu'il appartient de donner satisfaction aux besoins d'expansion qui agitent la France.

Le *Journal du Havre* extrait du rapport du capitaine L. Baron, commandant du *Magnifique* de Bayonne, et venant de la côte d'Afrique, un renseignement utile au commerce et quelques détails sur la conduite des croiseurs anglais sur la côte d'Afrique. Ils confirment les reproches mérités auxquels s'expose l'Angleterre qui, feignant de prendre en main la cause de l'humanité, ne joue le rôle de libérateur que pour soumettre à la plus dure des conditions les malheureux dont elle s'empare. C'est toujours la fable des *Voleurs et l'Ane* entre les nègres et les négriers; les Anglais sont le troisième larron.

« Je suis parti de la rivière la Seine, ayant à bord trente-deux milliers de briques en terre cuite destinés pour Sierra-Leone; mais, à mon grand étonnement, cette marchandise, quoique d'une valeur très-médiocre, n'avait pas d'entrée dans ce comptoir anglais, pas même en payant des droits doubles de leur valeur. J'ai été obligé, pour m'en défaire, d'affréter une goëlette du pays pour les transporter dans une autre rivière.

» En allant et en venant le long de la côte d'Afrique, j'ai rencontré plusieurs navires de guerre à voiles et à vapeur qui y sont en croisière et qui capturent beaucoup de négriers. Pendant notre séjour à Sierra-Leone, qui a été d'environ un mois, il y est entré deux prises faites par les Anglais. Des transports anglais continuent à prendre les noirs qui proviennent des navires saisis et les transportent dans leurs colonies.

» Je n'ai rencontré aucun navire français dans ces parages, ni en allant, ni en venant. »

Nous appelons l'attention du ministre de la marine sur cette dernière observation.

LES JÉSUITES ET LA STATUE DE VOLTAIRE.

Voici trois grands phénomènes :

Voltaire n'est pas mort, heureusement, quoiqu'il ait sa tombe au Panthéon;

Le gouvernement ne gouverne rien, heureusement, malgré son titre un peu usurpé;

Et les jésuites, par malheur, gouvernent à sa place, quoiqu'ils aient été chassés de France plusieurs fois.

C'est ce que le mois passé nous a appris entre autres choses curieuses. Il est vrai que nous le savions déjà.

Au commencement de septembre, quelques citoyens, fatigués de l'influence croissante du parti-prêtre malgré la philosophie du dix-huitième siècle et la révolution française, eurent l'idée d'une grande manifestation nationale en opposition aux jésuites. Qu'opposer aux jésuites, sinon le terrible fantôme de l'homme qui consacra sa vie à *écraser l'infâme*, c'est-à-dire la fausse religion, l'hypocrisie et l'intolérance? Les fils de Voltaire voulurent se compter un peu en face des fils de Loyola. Une lettre fut rédigée pour provoquer une souscription publique à l'effet d'élever une statue à Voltaire sur une des places de Paris.

La lettre, destinée à un journal, fut signée par beaucoup des noms les plus illustres de la littérature et de la presse.

Les signatures n'eussent pas manqué; car tous les hommes de ce siècle ont quelque raison de glorifier Voltaire, pour un motif ou pour un autre. La plupart prennent les mauvaises raisons; car cet homme complexe, qui touche à Louis XIV et à Mirabeau, qui a influencé la France et l'Europe pendant près d'un siècle, est comme un immense clavier qui résonne à toutes les notes de l'ame humaine, du haut en bas.

Fourier prend César comme le prototype le plus complet des facultés dispersées chez tous les individus de notre race. Aux yeux de Fourier, César est le seul homme qui ait réuni toutes les passions, toutes les idées, toute l'activité de l'organisation humaine. C'est un sorte de dieu qui concentre dans son cerveau tous les tons et les demi-tons; c'est un baryton magnifique qui descend aux profondeurs de la basse-taille et qui s'élève aux sons aigus du ténor.

Dans le monde moderne, Voltaire est l'homme qui résume aussi toute la puissance multiple éparse dans la société de son temps, le bien et le mal, la lumière et les ténèbres, l'égoïsme et le dévouement; il y en a pour tout le monde, depuis le plus froid scepticisme jusqu'à l'enthousiasme le plus aveugle, depuis la satire la plus aiguë et la plus folle jusqu'au bon sens irréfutable et le plus commun.

Si nous avons eu l'athéisme et le désordre religieux, c'est la faute de Voltaire. Génie aussi français que Molière ou La Fontaine par certains côtés, tandis que, par certains écarts impardonnables, il prostitue les plus hauts faits de la tradition nationale, tandis qu'il courtise les aristocrates hostiles, tandis qu'il est Anglais au sujet de Jeanne d'Arc, Russe avec Catherine, Prussien avec Frédéric; homme de la prosmicuité, comme M. Michelet a représenté César dans sa belle histoire romaine.

En effet, César, qui symbolise presque à lui seul l'empire romain, a contribué plus que personne à la dissolution de l'empire romain. Après avoir promené ses aigles victorieuses sur le monde étonné, il introduisait en même temps dans la cité romaine les barbares qui devaient l'absorber. De même, Voltaire, en répandant sur l'Europe sa philosophie, sa poésie, sa critique militante, a impatronisé l'élément étranger dans le sein de la patrie. Anacharsis Clootz ne fut qu'un pâle reflet de Voltaire.

Homme étonnant que Voltaire ! comme dirait l'acteur Vernet. Voltaire fut un saint Vincent de Paule pour Calas et pour Sirven, pour toutes les infortunes poursuivies par l'injustice, et en même temps c'est le propriétaire le plus âpre et le plus avare, l'égoïste le plus circonspect, le bourgeois le plus intraitable. Il n'avait que cent soixante mille livres de rente dans les dernières années de sa vie, le pauvre homme ! fortune qu'il amassa par d'heureux agiotages, comme fit plus tard Beaumarchais, cet autre grand révolutionnaire. Véritable représentant du tiers-état, cette troisième caste de l'ancien régime qui luttait contre les deux autres, un peu trop pour son propre intérêt, ainsi que l'ont bien prouvé les disciples de Voltaire à la Constituante; ennemi de l'égalité, comme il avait pris soin de l'écrire lui-même dans ses disputes intéressées avec Jean-Jacques, qu'il traitait d'utopiste et de fou à lier.

Voilà les vices de Voltaire, de l'orgueilleux seigneur de Ferney; et c'est par là que de modernes apologistes ont voulu louer Voltaire, ce *sage* HABILE *qui rechercha et obtint la richesse*. Cette phrase singulière qui fait hurler un adjectif contre un substantif, *habile* contre *sage*, est pourtant la pensée profonde de l'éloge couronné par l'Académie et si chaudement approuvé par la presse libérale. C'est l'*habileté* de Voltaire que M. Harel, soutenu par M. Thiers, a entendu exalter. M. Harel est un habile homme, en effet, et c'est pourquoi il a été reçu aux Tuileries en audience particulière. Quand on interprète ainsi le caractère et l'action de Voltaire, on mérite mieux qu'un prix académique. L'auteur de l'*Eloge de Voltaire* est destiné sans doute à être ministre avec M. Thiers, ou tout au moins préfet de police.

Mais si les fils de Voltaire justifient complaisamment les contrastes de sa vie, nous sommes d'une génération plus éloignée et plus impartiale; nous acceptons encore Voltaire pour notre aïeul, mais par des raisons contraires : quoique, sinon parce que. Il y a bien des hommes au XVIII^e^ siècle qui inspirent plus de sympathies que Voltaire; deux entre autres, Jean-Jacques et Diderot. C'est dans la Constituante, et surtout dans la Convention, qu'on vit manifestement les dissidences profondes de Rousseau et de Voltaire, car c'est entre leurs disciples que se passe cette lutte gigantesque où finalement le prolétariat, représenté par Rousseau et la Montagne, fut vaincu par le tiers-état, dont Voltaire, et, après lui, les girondins et les thermidoriens, étaient les instigateurs. L'égalité fut frappée dans Jean-Jacques, mais la liberté fut proclamée grâce à Voltaire et au tiers-état.

Voltaire peut donc être considéré, à bon droit, comme un des pères de l'église politique moderne. Voltaire est un de nos apôtres et de nos sauveurs; laissons Voltaire dans le calendrier de nos saints.

C'est pourquoi la congrégation, l'ancienne boutique exploitée par les jésuites, craignant d'être chassée de son temple en ruines, blasphème avec tant de fureur la mémoire de Voltaire. C'est pourquoi nous devons défendre ce nom illustre, qui est une des couleurs de notre drapeau. C'est pourquoi Béranger, le poète populaire, MM. Quinet et Michelet, ces deux prédicateurs indépendants, et les autres signataires de la lettre, voulaient dresser en place publique la figure de Voltaire, rehaussée par des milliers de noms inscrits sur la pierre de la liberté.

On a fait quelques démarches auprès des ministres pour obtenir l'autorisation officielle; mais le pouvoir, cauteleux et amphibie, a fait entendre qu'il s'opposerait à toute manifestation ayant couleur d'hostilité aux jésuites. C'est bien assez déjà d'avoir exposé l'auteur de *Tartufe* au-dessus du robinet d'une fontaine. M. Guizot le protestant, M. Villemain le rhéteur, M. Jean-de-Dieu Soult, M. Martin (de la sacristie) et les autres ont déclaré que Voltaire leur faisait peur. Il y a de quoi, en effet.

D'ailleurs, la cour est réconciliée avec l'archevêque et le clergé; la reine ne manque pas un sermon du père Ravignan et protége avec sollicitude les entreprises des bons religieux; on chante encore des *Te Deum* pour les victoires de nos soldats et l'entente cordiale avec les Anglais. Pourquoi faire de la peine aux honnêtes habitants de la rue des Postes et de Saint-Sulpice? Pourquoi les braver par une fanfaronnade, quand on leur crée des institutions ecclésiastiques, quand on leur concède une part de l'éducation nationale, quand on est disposé à leur céder en tout ?

La permission d'élever une statue publique a donc été refusée, et la lettre a été anéantie.

C'est à la suite de cette intrigue secrète que les journaux ont publié la note suivante :

« Il est question de restaurer, dans les catacombes du Panthéon, les tombeaux de Voltaire et de Rousseau. »

Telle est la concession obtenue du ministre. On sait que ces tombes, enfouies dans les caveaux du Panthéon, consistent seulement en toile et en papier peint avec quelques inscriptions. Voltaire et Rousseau vont avoir une pierre tumulaire à l'ombre d'une cave.

T. THORÉ.

Afrique française.

ALGER, *le 30 septembre* 1844. — Une scène aussi extraordinaire que grave a eu lieu dernièrement entre M. le curé de Blidah et le consul d'Angleterre. Si nous avons tardé à vous en instruire, c'est que nous avions besoin de nous entourer de renseignements positifs pour ne point altérer la vérité.

Le consul anglais se rendait à cheval de Blidah à Medeah, accompagné d'une autre personne, et allait au petit pas de sa monture; survint M. le curé de Blidah, accompagné d'un autre prêtre. Tous deux suivaient la même route que M. le consul, et, lorsqu'ils se joignirent, les quatre cavaliers s'avançaient l'un derrière l'autre dans une espèce de défilé; mais, au sortir de cet endroit escarpé, le compagnon de route du consul vint se mettre à ses côtés, de sorte qu'ils tenaient toute la route qui n'est pas très-large. Or, M. le curé avait des affaires très-pressées, du ressort de son ministère sans doute. Pendant quelque temps, il se contenta de suivre les Anglais qui affectaient de ne point le voir; cette indifférence n'était pas seulement très-malhonnête, mais encore extrêmement gênante. Après avoir espéré long-temps la liberté du passage, notre curé, voyant qu'il ne parviendrait jamais à l'obtenir de bonne grâce, poussa son cheval et passa au trot entre les deux Anglais. Le consul fut choqué de *cette liberté grande*, et, avec un juron insulaire, il interpella très-grossièrement le curé qu'il traita de papiste, lui répétant sans cesse qu'il était consul de S. M. britannique. Outré d'indignation, le prêtre français reprocha à son tour à l'excellence sa malhonnêteté, son manque de savoir-vivre, et, la dispute s'engageant de plus en plus, il s'arrêta, mit bas sa soutane, et, s'avançant fièrement vers le consul, il lui passa sa cravache devant la figure.

Cette *monstrueuse indignité* fit pâlir M. le consul qui, par prudence, s'abstint de répondre, réservant sa diplomatique éloquence pour se plaindre à M. le commandant supérieur de Medeah. En effet, le chef en fut instruit, et, après avoir entendu les deux parties, il donna tort au prêtre parce qu'il avait agi avec trop de promptitude, mais il donna raison au citoyen français qui avait châtié un Anglais arrogant. Ce jugement, digne de Salomon, transporta la population qui fit une réception brillante au curé lors de son retour à Blidah; mais il ne satisfit pas du tout le consul, vindicatif de sa nature comme Anglais. Il porta plainte au gouverneur-général, qui, pour apaiser, dit-on, les susceptibilités de ce consul, et pour ne pas donner à l'affaire plus d'importance qu'elle ne méritait, a, dit-on, engagé M. l'évêque à accorder un congé pour France au brave curé.

Chronique.

La rentrée des classes du collége royal de Lyon aura lieu le 21 octobre 1844.

Les élèves internes devront être rentrés le 21, à huit heures du soir.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le mardi 22, à neuf heures du matin.

L'enseignement du collége comprend :

Enseignement secondaire. — L'ensemble des classes prépare les élèves au baccalauréat ès-lettres et à toutes les écoles spéciales.

Ecole préparatoire. — Cette école a pour but de préparer aux écoles spéciales les élèves qui ne pourraient faire les études complètes du baccalauréat ès-lettres avant l'âge prescrit par ces écoles.

Ecole de commerce et d'industrie. — L'enseignement de cette école est spécialement établi pour les élèves qui se destinent aux hautes professions industrielles et commerciales.

— Nous sommes invités à donner de la publicité à la lettre suivante :

Lyon, le 10 octobre 1844.

Monsieur,

Les journaux du pouvoir donnent avec éclat la liste des détenus politiques amnistiés par l'ordonnance du 4 octobre. Vos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés d'avoir celle de ceux qui ne le sont pas. La voici :

Barbès, Blanqui et Bezenac, condamnés à vie; Vallière et Godard, à dix ans; Espinasse, à sept ans, pour les affaires de mai 1839.

Deschamps, à vie; Brunot, à sept ans; Comte, Rigot et Guichard, à six ans, pour le complot de Marseille.

Boggio et Mallet, à quinze ans; Boucheron, à dix ans, pour l'affaire Quénisset.

Vilcoq, huit ans, pour le *Moniteur républicain*.

Ce sont seulement là les détenus dont je me rappelle les noms. Il doit en rester un plus grand nombre, soit à Doullens, au Mont-Saint-Michel ou dans les maisons de santé où ils ont été confinés.

Ayant vécu pendant deux ans au milieu des détenus de la citadelle picarde, ayant partagé leurs infortunes et acquis une connaissance parfaite de leurs caractères et de leurs situations respectives, je ne puis m'expliquer le choix inconcevable que vient de faire le gouvernement. Sur quoi s'est-il fondé pour retenir les uns et amnistier les autres? Ce n'est pas sans doute l'état de santé des condamnés qui lui a servi de guide, puisque Barbès et Godard, qui ne sont pas compris dans l'amnistie, sont en proie à de cruelles souffrances. Le nombre des demandes en grâce ayant été fort restreint, ce ne sont pas ces demandes qui ont pu déterminer les choix. Ce n'est pas non plus assurément la conduite plus ou moins paisible des détenus qui a milité en leur faveur : la plupart de ceux que l'on retient dans les prisons sont du caractère le plus doux. Comment, en présence de ces faits, débrouiller les vues du pouvoir ?

On lui aurait pardonné de s'être montré si tardif à imiter l'exemple que la plupart des puissances de l'Europe lui ont donné depuis plusieurs années; mais l'incomplet de sa mesure en fait disparaître tout le mérite. On s'apitoie plus sur le sort de ceux qui sont oubliés que l'on ne se réjouit sur la délivrance des autres.

Agréez, etc. *Un ex-détenu politique de Doullens.*

— Hier jeudi, 9 courant, à midi, M^me^ de Courtay, cours de Brosses, n° 8, à l'entresol, à la Guillotière, était sortie pour affaires et avait laissé dans son appartement une petite fille âgée de quatre ans et demi, lorsque des cris affreux se firent entendre; la malheureuse enfant, s'étant approchée du foyer qui était allumé, avait mis le feu à ses vêtements, et elle était toute en flammes. La pauvre mère, s'élançant sur son enfant, parvint à éteindre le feu, mais pas assez rapidement pour empêcher que cette petite fille n'eût la figure, les mains et le corps brûlés. Les prompts secours donnés de suite par le pharmacien Félix Boissonnet, voisin du lieu de l'accident, n'ont pu empêcher les ravages du feu, et, au bout de quatre heures d'horribles souffrances, la pauvre enfant succomba à ses tortures. La mère, déjà malade et alitée, déplore avec des larmes amères la perte de son unique enfant qui promettait de grandes espérances.

— L'inspecteur des postes du département de l'Ain croit devoir informer le public que les dépêches parties le 6 de ce mois de Belley et de Saint-Rambert ne sont pas parvenues à leur destination. Des rapports contradictoires ne permettant pas encore d'en connaître le motif, les recherches les plus actives sont faites, soit pour les retrouver, soit pour connaître la cause de leur perte.

Cet avis est donné afin que les personnes intéressées puissent prendre des mesures de sûreté à l'égard des valeurs renfermées dans les dépêches dont il s'agit.

— Nous avions annoncé que M. le maire de Mâcon avait intenté une instance judiciaire contre le rédacteur-gérant de la *Mouche*, par lequel il s'était cru offensé. Nous apprenons avec plaisir que la

Mouche ayant déclaré qu'elle n'avait pas entendu mettre en suspicion l'honneur et la probité de M. le maire de Mâcon, ce magistrat avait retiré sa plainte. (*Rhône.*)

— On assure que quatre musulmans de la plus haute distinction, attachés au Divan à des titres divers, doivent s'arrêter dans notre ville cette semaine. Ces personnages viennent de Constantinople et se rendent à Paris. Le but de leur voyage est le secret de la diplomatie qui n'est pas toujours celui de la comédie.

— M. Ponchard, dans le concert qu'il a donné hier au Grand-Théâtre, s'est fait applaudir comme dans ses plus beaux jours. Il a dit l'air de *Joseph*, celui de *Piquillo* et deux mélodies avec un goût et une expression des plus distingués, et qui lui ont valu d'unanimes suffrages. Mais le morceau où il a produit un effet vraiment surprenant, c'est le rondo du *Déserteur* : « Je ne déserterai jamais ! » Impossible de le dire avec plus de verve, plus d'esprit et plus d'entraînement. Il y a déployé un luxe de vocalises d'un goût exquis. Chose singulière, la voix de M. Ponchard semble encore avoir gagné en puissance. Le célèbre Martin et M. Ponchard sont les seuls artistes de notre époque qui aient chanté aussi longtemps et avec d'aussi brillants succès.

Nous espérons que les bravos unanimes que M. Ponchard a obtenus dans ce concert l'engageront à en donner un second.

Mlle Beaucourt a terminé hier ses débuts de la manière la plus brillante. Deux ou trois sifflets qu'on savait être tout personnels plutôt qu'artistiques ont été promptement étouffés sous les applaudissements les plus flatteurs et les plus enthousiastes. Mlle Beaucourt est une charmante acquisition et complète enfin fort convenablement notre ballet.

La romance que M. Poultier a chantée dans sa dernière représentation, et dont tous les couplets ont été unanimement applaudis, est de M. Maillot, ce jeune ténor dont on se rappelle les succès au Grand-Théâtre, et qui n'a point encore été remplacé pour l'excellence de la méthode. Cette petite composition, d'un style si gracieux et si distingué, est intitulée : *Marie*. Elle est encore inédite.

Ce soir, M. Godinho fera son second début dans le rôle de Fernand de *la Favorite*.

Les Deux Maudits ou l'Embrasement du Sérail, ballet en trois actes de M. Bartholomin, doit être donné prochainement. On dit qu'on déploiera pour cet ouvrage un grand luxe de décors et de mise en scène. Mais n'aurons-nous donc point ni *la Péri*, ni *la Jolie Fille de Gand*, ni *Miss Henriette ?*

Spectacles du 11 octobre 1844.

GRAND-THÉATRE. — 1° L'Acte de Naissance, comédie; 2° La Favorite, grand-opéra.

CÉLESTINS. — Le Diable à Lyon, drame.

Nouvelles diverses.

Une lettre de Calais, écrite le 6 au *Progrès du Pas-de-Calais*, raconte le fait suivant :

« Cette nuit, vers une heure et demie du matin, on a trouvé, à quelques pas de la porte du bureau de M. le commissaire de police préposé au passage, le corps encore chaud d'un Anglais, le docteur Thorn, qui réside depuis long-temps à Calais, avec un coup de poignard qui, porté de haut en bas au-dessus du téton gauche, avait pénétré jusqu'au cœur. La mort avait été presque instantanée. On a appris que M. le commissaire de police Sallior avait été arrêté et mis immédiatement au secret, comme accusé d'être l'auteur du meurtre.

» Quelques instants avant la découverte du cadavre, des témoins avaient vu le docteur Thorn en compagnie du fonctionnaire. Tous deux se dirigeaient vers le bureau de police et paraissaient être parfaitement d'accord ; seulement ils étaient évidemment dans un état d'ivresse fort grand, et on venait de les voir sortir d'un hôtel anglais. Des perquisitions faites immédiatement ont amené la découverte d'un poignard. Cette arme provenait du bureau de police, où il se trouve un assez grand nombre d'armes prohibées saisies journellement sur les voyageurs qui débarquent à Calais ; on nous en a montré plusieurs et en même temps un bout de corde qui a servi dernièrement au suicide par strangulation d'une ouvrière de Calais.

» On nous a fait voir aussi plusieurs permis d'embarquement signés par M. Sallior durant cette nuit fatale, et, à leur illisibilité, il est facile de voir que le fonctionnaire public n'avait plus sa tête à lui. Il ne s'agit pas d'un assassinat, c'est chose certaine, mais simplement d'un meurtre commis dans des circonstances qu'on ne connaît pas bien encore. Peut-être ne s'est-il agi que d'une simple plaisanterie que l'état d'ivresse des deux auteurs aurait fait dégénérer en un acte de mort; peut-être le fonctionnaire public, dans un moment d'hallucination, ne se sera-t-il pas expliqué la présence dans son bureau, à une heure de la nuit aussi avancée, du pauvre docteur qu'il ne reconnaissait plus. On ne peut faire, quant à présent, que des conjectures. On attend encore en ce moment le juge d'instruction et le procureur du roi de Boulogne, et notre place d'armes est encombrée de curieux. Toutes les circonstances qui ont précédé le fait ont fait repousser la pensée d'un crime. On parle aussi d'un suicide possible de la part du docteur anglais. »

— D'après la *Gazette du soir de Manheim*, on craignait, il y a quelques jours, que des troubles n'éclatassent à Magdebourg, dans les fabriques de sucre de betterave ; les ouvriers avaient, dit-on, l'intention de détruire les fabriques par suite de la réduction des salaires.

Les autorités ont pu, assez à temps, prévenir les désordres.

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Les journaux portugais portent la date du 25 octobre.

Le jour précédent on avait célébré à Lisbonne par de magnifiques obsèques l'anniversaire de la mort de l'empereur don Pedro. La réunion des chambres devait incessamment avoir lieu. Quant au ministère, on assurait que M. Costa-Cabral ne pouvait se promettre à la chambre des députés qu'une majorité d'environ vingt voix, et devait rencontrer à la chambre haute une très-forte opposition. Le duc de Palmella et le vicomte de Sà étaient les chefs des opposants.

Le 23, M. de Grovestins, ministre plénipotentiaire de Hollande près la cour de Lisbonne, avait été reçu en audience particulière par la reine dona Maria da Gloria ; il était chargé de remettre entre les mains de son époux les insignes de l'ordre du Lion-Néerlandais que lui envoyait son souverain.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — Le malheur qui vient de frapper M. Guyenot l'avait décidé à quitter la direction de sa maison d'éducation ; mais, sur les demandes de quelques personnes respectables et pleines de bienveillance pour lui, il continuera à recevoir des élèves comme pensionnaires et demi-pensionnaires seulement. Il aura incessamment un local plus convenable et une campagne pour les récréations des jeudis et des dimanches.

Ce sera plus que jamais un besoin de cœur pour M. et Mme Guyenot de donner tous leurs soins aux enfants qui leur seront confiés.

Le nombre des élèves sera très-limité.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Etude de Me Hardouin, avoué à Lyon, rue Saint-Etienne, n. 16.

VENTE JUDICIAIRE

D'UNE MAISON

vaste hangar et cour,

Situés à Vaise, rue des Pottes, n. 18,

Dépendant de la succession bénéficiaire de Jean Barin, qui était voiturier à Vaise.

ADJUDICATION

le samedi dix-neuf octobre 1844, à midi précis,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

AU PALAIS DE JUSTICE.

La mise à prix est de ..... 15,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit Me Hardouin, avoué poursuivant. (5590)

Etude de Me Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi quinze octobre 1844, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de deux hangars, construits en pans de bois et planches, assis sur le territoire de la Guillotière, avenue de Saxe, et formant le chantier du sieur Girerd, marchand de bois. (5847)

Etude de Me Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi quinze octobre 1844, à dix heures du matin, sur la place de la Croix-Paquet, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en glaces dans leurs cadres bois doré, gravures, commode, lisages complets en très-bon état garnis de leurs accessoires, repiquages et leurs accessoires, table de découpage et ses cisailles, tables, garde-manger, chaises bois et paille, matelas, draps, couvertures, traversins, lits, batterie de cuisine, etc. (4479)

ÉTUDE DE Me NIODET, NOTAIRE A LYON, SUCCESSEUR DE Me COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

VENTE VOLONTAIRE,

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par le ministère dudit Me Niodet, notaire à Lyon, et en son étude,

le mercredi 16 octobre prochain, à dix heures du matin,

D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Villeurbanne (Isère), aux Balmes-Viennoises, en face de l'ancienne église,

Appartenant à M. André-Jean-Baptiste Perrin.

Cette propriété se compose :

1° D'un corps de bâtiment ayant plusieurs pièces bien agencées au rez-de-chaussée et un étage sur la rue, avec caves ou entrepôts, cour en forme de terrasse, un jardin clos de murs avec puits, pompe et réservoir;

2° D'un pré situé aux même lieux, de la contenance d'environ 58 ares.

La mise à prix est le service d'une rente viagère de 1,600 f., payable par moitié de six mois en six mois, sur deux têtes de 55 et 56 ans, et réductible à 1,500 f. au décès de l'une d'elles.

S'adresser, pour les renseignements, audit Me Niodet. (9918)

ÉTUDE DE Me RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTEAUX, COURS BOURBON, 2.

A VENDRE.

UN HOTEL

Situé dans un des quartiers les plus populeux et les plus commerçants de Lyon,

ayant une bonne clientelle et un mobilier considérable.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à Me Régipas, notaire. (9877)

A LA COMPAGNIE IRLANDAISE.

AVIS AUX DAMES.

1,500 pièces foulards de l'Inde, première qualité, à 3 f. 50 c. et 4 f.; écharpes christinos, écossaises et autres pour dames, à 8 f.; châles cachemires de l'Inde en tous genres.

GRAND DÉBALLAGE DE CHALES EN TOUS GENRES

Rue Saint-Côme, n. 5.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

Ouverture des magasins lundi prochain, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Le représentant de MM. VALICH et Ce, fabricants de châles de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient d'arriver en cette ville avec un grand choix de châles cachemires longs et carrés en tous genres, dessins tout nouveaux et en partie ayant paru à la dernière exposition Il engage les dames à venir visiter cette grande collection que l'on ne pourrait trouver dans aucun magasin de province, et en outre un tiers meilleur marché que partout ailleurs.

P S. Il reprend en échange les anciens châles cachemires, dont les fréquentes relations de sa maison avec l'étranger lui procurent un placement.

NOTA.—On est prié de ne pas confondre cette exposition avec certains déballages qui ont déjà eu lieu en cette ville; car la maison Valich fabrique elle-même tous ses châles, et peut, en conséquence, offrir des avantages sur les maisons qui achètent de seconde main. (2181)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

LIQUEUR ODONTALGIQUE

CONTRE LES MAUX DE DENTS,

DE BONNET, PHARMACIEN A DIJON (COTE-D'OR).

Un peu de coton imbibé de cette liqueur et appliqué sur une dent malade, cariée ou non cariée, calme et guérit à l'instant les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres. Elle a la propriété de raffermir les gencives et de rendre l'haleine fraîche et suave.—Prix du flacon : 1 f. 50 c.

Dépôt chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 12, à Lyon, et chez M. MICHEL, à Tarare. (8921)

A VENDRE.

QUATRE MÉCANIQUES A FABRIQUER LES POINTES DE PARIS, depuis un centimètre jusqu'à seize centimètres, des fils de fer no 8 et no 22, une grande roue pour faire marcher un cheval dedans, faisant aller les quatre mécaniques, plus un tonneau en tôle pour blanchir les pointes.

S'adresser à M. Bougi, rue de Penthièvre, no 21, à Perrache. (2186)

AVIS.

M. BADIN, teneur de livres et agent d'affaires, maison Chevalier, aubergiste, rue Ecorche-Bœuf, 16, au 5e, à Lyon. (2169)

AVIS

Il a été perdu, dimanche dernier, dans le trajet du pont Saint-Vincent au port Mouton, à Vaise, une montre Lépine, en or, pour femme.

On est prié de la rapporter au bureau du *Censeur*; il y aura récompense. (2185)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (5871)

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

DE MILLIAS ET Ce,

SUCCESSEURS

DE C. MARTIN BURDIN ET Ce.,

A Vaise, rue Belle-Cour, 4, à Lyon.

CULTURES DE CET ÉTABLISSEMENT.

Arbres à fruit pour toute destination, grands arbres et arbustes d'ornement, rosiers, camélia, magnolia, rhododendrum, kalmia, azalea, fuchsia, geranium, plantes de serre et d'orangerie, plantes vivaces de pleine terre, dahlia, ognons et bulbes de fleurs, etc.

Collections de ces différents végétaux, très-étendues et enrichies des espèces ou variétés nouvellement introduites dans le commerce.

Prix très-modérés et considérablement réduits indiqués par le catalogue général, que ladite maison envoie *franco* par la poste aux personnes qui lui en font la demande, et dont elle a établi un dépôt à Lyon chez M. Chambet, libraire, quai des Célestins, 50, où l'on peut se le procurer.

Le développement immense donné aux cultures de cette maison dès sa dissolution d'avec l'établissement de C. Martin Burdin et Ce, de Chambéry, l'étendue de ses relations et sa récente organisation, offrent aux personnes qui l'honoreront de leur confiance la garantie des soins qu'elle mettra dans la scrupuleuse exécution de leurs ordres. (2591)

ADJUDICATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de la ferme des droits de péage du pont établi à Givors sur le Gier.

Le dimanche trois novembre mil huit cent quarante-quatre, à l'heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de Me Romagnier, notaire à Givors, il sera procédé à l'adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme pendant trois années, à compter du 1er janvier 1845, des droits de péage à percevoir sur le pont établi à Givors sur la rivière du Gier, qui sert de passage à la route royale no 86, nouvellement achevée. L'ouverture de cette route, ainsi que l'interdiction complète du passage sur la ligne du chemin de fer, assurent à l'adjudicataire un revenu considérable.

Au pont sont adjacents une maison d'habitation et un pavillon de perception dont le fermier aura la jouissance.

La mise à prix pour la ferme des droits de péage et la location des maison et pavillon dont il s'agit est fixée à 8,000 f. par an.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Romagnier, notaire à Givors, dépositaire du cahier des charges. (2597)

AVIS.

On demande à acheter un OFFICE DE COMMISSAIRE-PRISEUR à Lyon.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n. 7. (2472)

BOLS AU BAUME DE COPAHU

pur, solidifié, sans odeur ni saveur, soluble dans l'estomac, sans nausées ni renvois,

DE CHERVET, GOZARD ET Ce,

Rue Montmartre, 158, à Paris,

Contre les écoulements récents et anciens (blennorrhagie), flueurs blanches, etc.

Ces bols, dont l'efficacité a été constatée par un grand nombre de guérisons, soit dans les hôpitaux, soit dans la pratique civile, se recommandent surtout par l'absence complète de tous les inconvénients que présente le copahu à l'état naturel.

Dans toutes les nombreuses compositions copahifères, on avait pu masquer plus ou moins adroitement le goût repoussant du baume ; mais aucune ne neutralisait son action malfaisante dans l'estomac. Désormais, avec les bols, le baume de copahu sera un médicament aussi agréable qu'efficace.

Au dépôt général de la pharmacie des Célestins et dans toutes les bonnes pharmacies. (9200)

SIROP VERMIFUGE

DE MACORS,

autorisé par un décret impérial.

Ce remède est approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges.

Dépôt général à Paris, chez M FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18 ; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, et dans les pharmacies Vernet, Forest, Juffet, Boitel, Gerbaud, Lardet, place de la Préfecture, à Lyon, et aux Brotteaux, aux pharmacies Cheysson et Lachenay. — On y trouve également le SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU ; il convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang.—Les consommateurs de ces Sirops sont instamment priés de les demander sous les noms de *Sirops de Macors* dans les dépôts établis, pour éviter toute méprise à cet égard.

Le prix du rouleau est de 1 f. 50 c. et 3 f. avec le prospectus. (9155)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'Injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.

Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8400)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.